

DOSSIER

Gestion intégrée : l'exemple molénaï



Pierre Maille,

Président
du parc naturel
marin d'Iroise

“
Un équilibre
soutenu par tous
”

Le parc naturel marin d'Iroise concentre des richesses naturelles mais aussi économiques : le plus grand champ d'algues d'Europe est exploité par des navires goémoniers depuis des décennies ; la beauté des paysages, des fonds sous-marins et des phares attirent de plus en plus les visiteurs.

Nous devons veiller à une bonne cohabitation entre les anciens et nouveaux usages, et garantir leur bonne adéquation avec les enjeux environnementaux.

Le conseil de gestion du parc a ainsi travaillé pendant deux ans avec les responsables intéressés pour proposer aux services de l'État, qui détiennent le pouvoir réglementaire en mer, une redéfinition des conditions d'exploitation de certaines activités dans l'archipel de Molène, un archipel qui concentre de forts enjeux en matière de protection du milieu marin.

Les discussions n'ont pas toujours été faciles mais un équilibre soutenu par tous a finalement été trouvé. Le parc a ainsi permis de concilier la défense d'enjeux écologiques forts avec le développement d'activités humaines en mer d'Iroise.

Dans l'archipel de Molène cohabitent de nombreux usagers. Pour que cette cohabitation soit harmonieuse et durable, un processus de gestion intégrée y a été conduit, orchestré par le parc naturel marin d'Iroise.



J. Courriel / Agence des aires marines protégées

L'archipel de Molène est une zone particulièrement riche en biodiversité.

En 2012, les services de l'État ont mandaté le parc marin d'Iroise pour remettre à plat un ensemble de réglementations via une approche du type "gestion intégrée". « Cela consiste à traiter les activités ensemble, en consultant tous les acteurs concernés et en prenant en compte les enjeux écologiques, mais aussi économiques et sociaux », résume Thierry Canteri, directeur du parc naturel marin d'Iroise.

« Après un an et demi, à raison d'une réunion du conseil de gestion tous les deux mois et de plusieurs entrevues sous forme de groupes de travail, quatre propositions ont émergé », ajoute-t-il. Elles portent sur les conditions de l'exploitation de l'algue *laminaria hyperborea*, le renforcement de la protection des îlots, l'encadrement de l'activité de découverte de l'environnement, et la pratique des véhicules nautiques motorisés (VNM).

Après validation par le conseil de gestion du parc marin, ces propositions ont été présentées aux préfets compétents. Décidée par les professionnels, une modification des conditions de l'exploitation d'*hyperborea* (voir page suivante) a été entérinée par le préfet de région. Les îlots et leur protection font l'objet d'une réflexion entre les partenaires concernés, amorcée en juin et toujours en cours, portant notamment sur l'extension éventuelle de la réserve natu-

relle d'Iroise. Concernant les activités de découverte de l'environnement, un encadrement, par le biais d'une licence professionnelle, a été jugé souhaitable. « Ce type d'activités se développe de plus en plus, estime Daniel Masson, maire de Molène. Une réglementation permettrait d'éviter que les gens fassent n'importe quoi ». Sa mise en place nécessiterait cependant une adaptation des textes de loi.

Ce travail de concertation a aussi conduit à interdire dans l'archipel la circulation des VNM tels que jets-skis, motos et scooters des mers. « Dans leur immense majorité, les pratiquants du nautisme sont soucieux de préserver l'environnement et s'adonnent à des sports "nature" comme le kayak, la voile, la plongée... », assure François Arbellot, directeur de Nautisme en Finistère. « Nous sommes conscients que la pratique des VNM, notamment quand elle n'est pas contrôlée, pose problème au regard de la protection de l'environnement, dans les îles et archipels de la pointe Bretagne... ». « C'est tout l'intérêt de cette démarche collective que d'organiser une gestion qui garantisse la pérennité et la cohabitation des activités, estime-t-il. Il faut faire en sorte que tous les acteurs du territoire s'approprient cet outil qu'est le parc marin, car nous avons tous besoin d'un environnement préservé, pour l'attractivité de notre département comme pour nos activités ».

Enjeux économiques et sociaux

Consensus sur la pêche au peigne

Dans l'archipel de Molène, l'algue brune « hyperborea » occupe une grande partie de la zone infralittorale, entre dix et trente mètres de fond. La question de la durabilité de son exploitation a été traitée dans le cadre du processus de gestion intégrée.



Y. Gladu

Le peigne, outil utilisé pour la récolte des laminaires, assure des rendements importants.

Depuis 1995, plusieurs goémoniers bretons se sont spécialisés dans la récolte d'hyperborea au « peigne ». Cet outil, qui arrache les algues, assure des rendements importants et une récolte constituée à 100 % de l'espèce ciblée : une sélectivité particulièrement

Demande sociale

appréciée des usines de traitement, en raison du temps gagné sur le tri post-récolte. « Trente-cinq licences pour la pêche des laminaires sont aujourd'hui en circulation en Bretagne, dont quinze pour des bateaux travaillant sur la zone du plateau de Molène et ciblent l'hyperborea »,

précise Yvon Troadec, président de la commission algues au comité régional des pêches. Jusqu'en 1997, la production est restée inférieure à 5000 tonnes d'hyperborea par an. Puis elle s'est accrue progressivement pour atteindre 15000 tonnes en 2013. « L'exploitation du peigne, méconnue dans la région, a suscité une certaine inquiétude, en particulier de la part des Molénois. D'où une forte demande sociale pour évoluer l'impact des engins de récolte », témoigne Philippe le Niliot.

Exploitation durable possible

Le parc, l'Ifremer et les stations biologiques de Roscoff et Concarneau ont donc lancé une étude au printemps 2011. « La biodiversité et les peuplements ont été estimés sur une zone d'expérimentation non exploitée, avant et après le passage de l'outil. Ces travaux ont été poursuivis jusqu'en 2012 pour mesurer le repeuplement », résume Philippe le Niliot. Les résultats montrent que l'exploitation du champ d'hyperborea sur le plateau de Molène peut être durable. « À condition toutefois de veiller à protéger une réserve de géniteurs assurant le renouvellement des stocks d'algues, ainsi que la biodiversité qui leur est associée, d'épargner les habitats les plus fragiles, tels les champs de blocs, et de conserver des zones de

quiétude pour certaines espèces », souligne Philippe le Niliot.

La concertation a donc abouti à proposer la fermeture de zones dans le nord de l'archipel, pour protéger des stocks de géniteurs d'hyperborea, d'autres, à l'est, en raison de la mosaïque d'habitats différents et rares que l'on y trouve, notamment des bancs de maërl et des champs de bloc, et d'autres encore, au sud de Molène, pour ménager la tranquillité des grands dauphins. « La cartographie du champ d'algues, que nous avons réalisée ou préalable, a permis l'identification précise des enjeux et des potentialités d'exploitation », souligne Philippe le Niliot. Ces propositions ont été entérinées en juin dernier par le préfet, et font maintenant l'objet d'un arrêté régulant la prochaine campagne de pêche. « Les bateaux doivent également porter un système de géolocalisation précis », ajoute Philippe le Niliot. « Il ne s'agit pas de s'en servir pour le contrôle, mais de vérifier que le système de gestion fonctionne sur la durée », ajoute-t-il. « À l'issue de cette discussion, tout le monde a fait des compromis », observe Yvon Troadec. « Sans le dialogue mené au sein du conseil de gestion, il aurait été difficile d'arriver à ce résultat. »

“ Il nous faut sécuriser nos approvisionnements ”



Erick Marec,
directeur de Danisco

Comment avez-vous été amené à participer à la gestion intégrée de l'archipel de Molène ?

Danisco est l'une des deux entreprises à extraire les algues à partir des algues hyperborea de l'archipel. J'ai été sollicité vers la fin 2011 par le parc marin d'Iroise pour participer à un groupe de travail afin d'inscrire leur exploitation dans un processus de gestion durable. J'ai participé à quatre ou cinq réunions.

Selon vous, qu'ont-elles apporté ?

Elles ont d'abord permis d'acter que le parc marin était suf-

fisamment neutre pour pouvoir évaluer l'impact de la récolte de manière crédible. De telles études d'impact avaient en effet été menées par le passé, mais, financées par les professionnels de la pêche, elles ont été jugées non recevables par certains. Au fil des réunions, les résultats de la nouvelle étude menée par le parc sont tombés. Elles ont dédramatisé la récolte des algues au peigne et nous avons alors pu réfléchir à un mode de gestion adéquat. L'intérêt de ces réunions était aussi de rassembler tous les acteurs : les problématiques de chacun ont pu être entendues, ce qui a levé la défiance

et amélioré la compréhension mutuelle.

Quelle est l'intérêt de votre entreprise dans ce processus ?

Nous avons besoin de sécuriser nos approvisionnements. Nous avons embauché quinze personnes l'an passé pour asseoir notre positionnement sur les algues issues d'hyperborea. Nous n'aurions jamais fait cet investissement si le parc marin n'avait pas montré que l'on peut exploiter cette ressource de manière pérenne, tant sur le plan environnemental que sur le plan social et sociétal.

Liste verte de l'UICN : naissance imminente !

Mi-septembre, la candidature de cinq aires protégées françaises à l'inscription sur la liste verte des aires protégées de l'UICN a été validée au niveau national. Parmi elles, deux aires protégées exclusivement marines.

On compte 142 statuts différents d'aires protégées dans le monde. Or, jusqu'à présent, il n'existait aucun label qui reconnaisse à la fois la qualité de leur gestion et de leur gouvernance au regard de standards internationaux. « La liste verte, à laquelle l'UICN travaille depuis 2008, devrait pollier ce manque », explique Jean-François Sys, chargé de projet au comité français de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature). La France, avec sept autres pays, s'est engagée à concrétiser ce projet de système d'évaluation, harmonisé au niveau mondial, en accompagnant la candidature de cinq sites pilotes. Parmi eux, la réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls et le parc

naturel marin d'Iroise. Leurs candidatures viennent d'être validées par le groupe de référence français de la liste verte des aires protégées de l'UICN.

« Cette première étape est une belle reconnaissance pour la réserve, qui fête cette année ses quarante ans, et pour le conseil général des Pyrénées-Orientales, son gestionnaire », se félicite Michel Moly, vice-président du conseil général. « Elle consacre la qualité de sa gestion ainsi que l'importance accordée à la participation des acteurs locaux. » Ce dernier critère est en effet crucial pour pouvoir figurer sur la liste verte. « Ici, reprend Michel Moly, l'espace marin est loin d'être mis sous cloche. La réserve vise au contraire à concilier les activités humaines et la préservation de l'environnement. Nous accueillons notamment de nombreux pêcheurs de loisirs et la moitié des plongeurs sous-marins du département ! »

« La liste verte de l'UICN est une reconnaissance, mais elle se veut aussi un moyen d'amélioration continue de la gestion et de gou-

vernance des aires protégées », explique Jean-François Sys. Pour les espaces protégés qui ne rempliraient pas les critères, une étape intermédiaire est en effet prévue entre l'inscription et la nomination à la liste verte, afin de mettre en œuvre les améliorations nécessaires, avec le soutien du Comité français de l'UICN. « Cette liste constitue une reconnaissance des efforts fournis et des résultats obtenus, par les gestionnaires et par les acteurs des territoires, en faveur de la conservation de la nature », conclut-t-il.

L'inscription effective des cinq sites français à la liste verte doit être validée par l'UICN avant le congrès mondial des parcs de l'UICN, qui se tiendra en novembre à Sydney, en Australie. Les lauréats seront valorisés lors de cet événement. Un atelier technique y sera notamment organisé, à l'attention des huit pays pilotes qui participent à l'initiative.

<http://listeverte.airesprotegees.fr/>

✦ Poursuite de Paciocea

Deux ateliers Paciocea ont eu lieu depuis l'été en Nouvelle-Calédonie et aux Fidji. Ils avaient pour objectifs la construction du diagnostic de l'espace marin à l'échelle du Pacifique Sud, l'identification des enjeux et la création de scénarios prospectifs et de plan d'actions. Lancé en 2013, Paciocea est un programme d'analyse des enjeux environnementaux, socioéconomiques et culturels, pour améliorer la gestion du milieu marin de la région. Il vise notamment à identifier et permettre une gestion durable des ressources pour les populations locales, fortement dépendantes des écosystèmes marins. L'atelier final devrait avoir lieu en mai 2015.



A. Littaye / Agence des AMP

Whale-watching : des opérateurs exemplaires

À Mayotte, sept opérateurs nautiques sur huit ont signé une charte pour le respect des mammifères marins et de leurs habitats.

Une baleine qui s'élanche dans un jaillissement d'écume... À Mayotte, ce genre de scène attire de plus en plus de monde, et les professionnels suivent la demande. En 2000, un seul opérateur nautique proposait du whale-watching (observation des baleines) dans le lagon. Aujourd'hui, ils sont huit. « Les plaisanciers aussi sont de plus en plus nombreux, et beaucoup tentent d'approcher les cétacés », observe

Cyrille Civetta, qui dirige Planète bleue, l'une de ces entreprises.

Un arrêté préfectoral de 2010 régit l'approche des mammifères marins, interdisant toute perturbation intentionnelle. « Mais nombreux sont ceux qui ne respectent pas la réglementation, volontairement ou par méconnaissance, constate Julie Molinier, du parc naturel marin de Mayotte. « Par ailleurs, l'augmentation du nombre de bateaux impose d'aller plus loin que la réglementation actuelle. À la demande des opérateurs, des associations de protection de l'environnement et de l'administration, nous avons donc réfléchi,

en concertation, aux manières de généraliser les bonnes pratiques. »

La stratégie repose sur les opérateurs eux-mêmes qui montrent l'exemple. Sept entreprises de whale-watching ont donc signé une charte, élaborée en août dernier par le parc. Elle précise les bonnes techniques d'observation, interdit d'approcher les cétacés après 14 h, engage les opérateurs à limiter les mises à l'eau, à conserver une certaine distance aux animaux, à sensibiliser leur clientèle, à participer à la collecte de données scientifiques... « Nous avons organisé deux formations pour que tous les pilotes puissent s'approprier cette démarche », précise Julie Molinier.

Pour les plaisanciers, une version simplifiée de la charte a été créée. Deux conférences, ainsi que des spots radio et des articles de presse, ont contribué à la faire connaître. « Parallèlement, nous travaillons à une démarche de labellisation, ajoute-t-elle. Nous nous sommes également rapprochés du préfet et de la ministre de l'environnement afin que ces recommandations soient traduites dans la loi, et que soit étudiée la faisabilité de créer des licences professionnelles. »



F. Mazéas

À Mayotte, les baleines à bosse attirent en mer un public de plus en plus nombreux.

✦ Plan de gestion adopté

Le 10 octobre, le conseil de gestion du parc naturel marin du golfe du Lion a adopté son plan de gestion. Ce document est le fruit de deux ans de travail et d'une concertation avec environ 300 acteurs. Il reste désormais à consulter le public, via Internet, avant la validation nationale par le conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées. Une fois ces étapes franchies, le parc marin du golfe du Lion disposera de son plan de gestion à quinze ans.

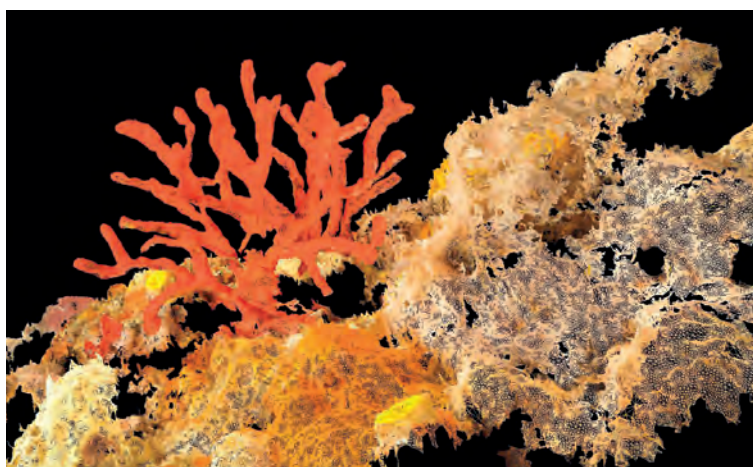


J. Fauquet / Agence des AMP

Un œil sous la mer

Voir le paysage sous-marin dans le moindre détail ? C'est désormais possible, grâce à l'outil ROV 3D, en cours de déploiement en Méditerranée.

La bonne gestion des aires marines protégées s'appuie sur une connaissance des communautés marines et de leur évolution. Mais dans le cas de grottes obscures, difficiles d'accès, ou de canyons plongeant à 2 000 mètres ou plus sous la surface, l'acquisition de ces connaissances tient parfois de l'exploit. Mise au point récemment, la technologie ROV 3D peut aider. « Cet outil de relevés sous-marins à très haute résolution repose sur le principe de la photogrammétrie », explique Bertrand Chemisky, responsable du projet ROV 3D à la Comex. Il s'agit de multiplier les prises de vues autour d'un objet ou d'une scène, afin d'en tirer un modèle en trois dimensions complet, à l'échelle, très précis, et manipulable virtuellement. « Si le site est étendu, le modèle a tendance à être déformé », ajoute Bertrand Chemisky. « Nous déployons alors des capteurs acoustiques, en complément des capteurs optiques, qui permettent de corriger ces déformations. Le système est également doté d'une aide à la navigation qui garantit la bonne localisation des données », complète-t-il.



Modélisation d'une colonie de corail (Grotte Boulegeade – Parc national des Calanques).

Grâce à une convention multipartite signée l'été dernier *, cette technologie est en train d'être déployée dans plusieurs aires marines protégées méditerranéennes, déjà créées ou en projet. En juillet, les formations de coralligène dites "en atolls", découvertes récemment au nord du Cap Corse, ont fait l'objet de plusieurs plongées. Cet automne, le ROV 3D sera déployé dans le canyon de la Cassidaigne et sur le banc rocheux de l'Esquaine, dans le Parc national des Calanques. La convention prévoit également une modélisation 3D d'éléments de deux grottes du parc national au cours du premier semestre 2015, l'outil 3D étant cette fois opéré par une équipe de plongeurs autonomes. Le ROV 3D devrait en outre être mobilisé l'an prochain dans le canyon Lacaze-Duthiers, dans le Parc naturel marin du golfe du Lion.

« Le canyon de la Cassidaigne et les grottes sous-marines font partie des habitats d'intérêt spécial qui ont justifié la création du Parc national des Calanques », rappelle Alessandra Accornero-Picon, référente écologie milieux marins au parc. « Du fait de leur inaccessibilité, ces milieux sont encore peu ou mal connus. L'outil ROV 3D permettra de faire l'état des lieux de leur biodiversité et d'avoir un point de référence avant l'éventuelle mise en place de mesures de gestion. Les images obtenues, géoréférencées et archivables, pourront servir à suivre l'évolution des sites en y retournant régulièrement avec la même technologie. » Parmi les applications possibles : faire connaître au public les richesses de ces aires marines protégées, évaluer l'impact d'activités comme la plongée, certaines grottes étant très fréquentées ; suivre les effets du changement climatique sur les organismes particulièrement sensibles ou encore évaluer l'efficacité des mesures ad hoc pour la protection de certains habitats ou de certaines espèces...

* entre l'Agence des aires marines protégées, la Comex, le GIS Posidonie, l'Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale et le Parc national des Calanques

Les océans au congrès mondial des parcs

Le prochain congrès mondial des parcs aura lieu à Sydney, en Australie, du 12 au 19 novembre.

Tous les dix ans, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) organise un congrès pour dresser le bilan du développement des aires protégées, et préparer la décennie à venir. « Lors de cette édition, la mer ne sera toujours pas un thème en soi », constate François Simard, membre du programme « Marin » de l'UICN. « Mais nous ferons en sorte que les problématiques marines soient abordées dans chacun des huit thèmes retenus. On ne protégera pas la planète sans bien gérer les océans. »

Le « pavillon Océan + », dont l'Agence est l'un des partenaires, accueillera toute la semaine des débats, des soirées et des projections de films dédiés à la mer. « Ce lieu convivial donnera une visibilité particulière aux problématiques marines », explique Olivier Laroussinie, directeur de l'Agence. Il s'agit aussi de porter l'élan généré par Impac 3, congrès

mondial des aires marines protégées, que nous avons organisé en octobre 2013, à Marseille. » *

Les aires marines protégées présentent, en effet, certaines spécificités. « D'abord, la dynamique de construction est plus forte qu'en milieu terrestre, puisque la surface des AMP devra passer de 3% actuellement à 10% d'ici 2020, pour répondre aux objectifs d'Aichi. Les outils technologiques et juridiques sont également différents, et les spécialistes ne sont pas ceux du milieu terrestre », détaille Olivier Laroussinie.

Le congrès des parcs sera l'occasion, pour l'Agence, de relancer la web TV Océan +, inaugurée avec Impac 3, en reprenant le principe d'un magazine quotidien. « À terme explique-t-il, nous souhaiterions la pérenniser comme vitrine des AMP dans le monde, et qu'elle soit portée par l'UICN ». Vous souhaitez y diffuser un film à l'occasion du congrès des parcs ? Plus de détails sur : www.aires-marines.fr/Actualites/Ocean-TV-lance-t-il-deuxieme-appel-a-films

*Bilan du congrès (executive summary) disponible sur www.impac3.org

* Martinique : concertation en cours

L'équipe de la mission d'étude pour la création d'un parc naturel marin en Martinique a organisé d'avril à juillet huit réunions, en groupes de travail, concernant le patrimoine naturel et culturel, les écosystèmes et les usages en mer. La mission a par ailleurs initié, en octobre, une série de rencontres avec les acteurs locaux de la mer, dans le but de définir ensemble le périmètre, les orientations et la composition du conseil de gestion du futur parc naturel marin.

* Remmoa dans le Pacifique

La campagne Remmoa (recensement des mammifères marins et autres mégafaune pélagique par observation aérienne), a commencé début octobre en Nouvelle-Calédonie et à Wallis et Futuna. Il s'agit du quatrième et dernier volet de la première phase du programme de connaissance, mené depuis 2008 dans l'outre-mer français par l'Agence. Sa mise en œuvre et son encadrement scientifique ont été confiés à l'observatoire Pelagis de l'Université de La Rochelle, en lien avec les réseaux locaux d'étude et de protection de ces animaux. Retrouvez le blog de la campagne sur : www.blogremmoa.fr

* Élection de deux nouveaux présidents

Le 23 septembre, Régis Masséaux a été élu président du parc naturel marin de Mayotte. Régis Masséaux, armateur à la pêche, assurait l'intérim de la présidence du parc depuis mars 2014, date à laquelle Maoulida Soula ne siégeait plus suite aux élections municipales. Monsieur Soula est décédé le 20 juillet dernier, et les membres du conseil de gestion ont tenu à lui témoigner un dernier hommage en séance. Michel Moly a, lui, été élu président du parc naturel marin du golfe du Lion, le dix octobre. Premier vice-président du conseil général des Pyrénées-Orientales, Michel Moly est également président du comité Rivages de Méditerranée au Conservatoire du littoral. Son élection fait suite au décès de Christian Bourquin, le 25 août. L'Agence des aires marines protégées salue l'engagement de Messieurs Soula et Bourquin, premiers présidents des parcs de Mayotte et du golfe du Lion.

Directeur de la publication : Olivier Laroussinie
Rédactrice en chef : Agnès Poret
Secrétaire de rédaction : Marie Lescoart
Ont participé à ce numéro : C. Bourdon, R. Daniel, V. Gervois, J. Gourvès

Agence des aires marines protégées : 16, quai de la Douane
BP 42932 / 29 229 Brest cedex 2 - Tél. 02 98 33 87 67
www.aires-marines.fr